



FORMATION SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIERS

Public concerné : tous salariés amenés à utiliser la signalisation temporaire lors de travaux sur la voie publique.

Objectifs : Savoir mettre en place une signalisation temporaire et analyser les risques qui l'accompagnent dans sa mise en œuvre.

Conditions requises : aucune

Durée de la formation : 2 jours

La formation signalisation temporaire de chantiers est à renouveler tous les 5 ans.

Programme :

Théorie :

- Etude sur les risques liés aux interventions sur la voie publique
- Les principes généraux de la signalisation temporaire
- La signalisation temporaire dans le milieu urbain

Pratique :

- Exercices pratiques
- Evaluation et bilan